

Accord pour le contrôle de mon espace privatif (information)

La loi dit que les **autorités** peuvent faire des contrôles dans l'établissement qui m'accompagne.

→ **Les autorités** c'est ceux qui donnent l'autorisation à l'établissement d'accueillir et d'aider des personnes.

A quoi servent les contrôles ?

Les contrôles, c'est pour vérifier que l'établissement respecte la loi.

C'est aussi pour vérifier que mes droits sont respectés.



Comment les contrôles sont faits ?

Pour les contrôles, des inspecteurs viennent dans l'établissement.

Les inspecteurs peuvent venir voir mon **espace privatif**.

→ **Mon espace privatif**, c'est ma chambre ou mon logement.

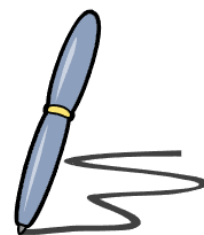
Je suis présent pendant le contrôle.



Est-ce que je dois donner mon accord ?

Oui, je dois avoir écrit que je suis d'accord sur un document et je dois le signer.

Cela s'appelle un **accord de principe**.



→ **Un accord de principe**, cela veut dire que même si je dis oui dans le document, je peux dire non le jour de la visite

Si je ne veux pas de contrôle dans ma chambre, je peux refuser sur le document.

Refuser n'entraîne pas de sanction et ne change pas mon accompagnement.

Est-ce que je peux changer d'avis ?

Oui, je peux refuser le contrôle le jour de la visite, même si j'ai dit oui sur le document.



Accord de principe ou refus de contrôle de mon espace privatif (formulaire)

Je m'appelle :

Ma date de naissance est :

Mon représentant légal est (si besoin) :

Nom et prénom :

Qualité :

J'accepte les contrôles effectués dans mon espace privatif : ☐ Oui ☐ Non

Fait à **Le**/...../.....



Ma signature



**La signature de
mon représentant légal**



**La signature
du Directeur / directrice**

Accord pour la collecte, la conservation et le traitement de mes données personnelles (information)

Les données personnelles, c'est quoi ?

C'est les informations qui me concernent moi.

Par exemple, c'est mon nom et prénom, mon adresse.
C'est aussi toutes les informations qui servent pour bien m'accompagner.



Les données personnelles, ça sert à quoi ?

Elles servent à bien m'identifier.

Elles servent pour que les professionnels m'accompagnent et suivent mon dossier ou ma situation.

Elles servent aussi pour respecter la loi.



Qui peut voir mes données personnelles ?

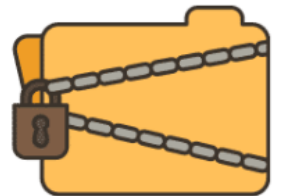
Mes données sont protégées par une Loi européenne appelée loi « RGPD ».

Mes données sont gardées sur informatique ou sur des papiers.

Elles sont utilisées uniquement si c'est nécessaire.

Elles ne peuvent pas être données à tout le monde.

J'ai le droit de demander des modifications ou de demander à supprimer des données personnelles.



Je dois dire si je suis d'accord pour que les professionnels recueillent mes données personnelles, les gardent et les utilisent pour mon accompagnement.

Je dois signer un formulaire pour dire que je suis d'accord.



Accord de principe ou refus de collecte, conservation et traitement des données personnelles (formulaire)

Je m'appelle :

Ma date de naissance est :

Mon représentant légal est (si besoin) :

Nom et prénom :

Qualité :

J'accepte que mes données personnelles soient recueillies, conservées et traitées par l'établissement, selon la loi : ☐ Oui ☐ Non

Fait à **Le**/...../.....



Ma signature



**La signature de
mon représentant légal**



**La signature
du Directeur / directrice**